Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBI Publié le DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

D: 003-240300657-20231106-20231106_001-DE

DU PAYS D'HURIEL

6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL Réunion du 6 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Mesples, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation: 30 octobre 2023

Délégués en exercice : 28 Délégués présents : 26

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs: COULANJON J., DESSALLES N., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., CHARRET T., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., GRIDAINE P., VERMEZ N., DESAGES H., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

<u>Délégués excusés</u>: DOUSSET B., AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), DUNEAUD JL, COFFIN D. (pouvoir à N. VERMEZ), DUMONTET B,

Prêt des locaux de la Maison du Tourisme

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a accepté de prêter les locaux de la Maison du Tourisme hors période estivale aux associations ou artisans locaux pour faire la promotion de leurs activités.

Aujourd'hui, les demandes de réservations se superposent et les élus de la commission Economie ont proposé d'introduire quelques règles et de demander une participation financière pour le chauffage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ de maintenir le prêt des locaux de la Maison du Tourisme aux associations, artisans d'art, artisans, producteurs ou autres groupements à titre gratuit mais décide de demander une participation financière aux frais d'électricité et de chauffage à hauteur de 4 € par jour de prêt,
- ✓ les réservations des locaux se feront par ordre d'arrivée sans qu'il y ait aucune priorité accordée à un quelconque demandeur,
- ✓ les demandeurs devront signer une convention rappelant les droits et obligations de chacun.

Pour copie conforme, Huriel, le 17 novembre 2023 Le Président, Jean-Elie CHABROL

